



Retraites : des droits nouveaux, grâce à ceux qui dialoguent

*Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA
Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT
Philippe Louis, président de la CFTC*

L'ambition du syndicalisme que nous portons est d'améliorer concrètement la situation des salariés et des retraités. Cela implique de dépasser les postures et les slogans, certes confortables mais peu efficaces.

Voilà pourquoi nous nous sommes engagés pleinement dans la concertation sur les retraites. Chacune de nos organisations y a porté ses propositions, ses exigences et ses lignes rouges. Beaucoup d'entre elles nous étaient communes.

Notre démarche syndicale a été de nous battre pied-à-pied pour les salariés, les retraités et la justice sociale, en mettant le gouvernement face à ses responsabilités propres dans l'élaboration de son projet de loi.

La concertation qui s'est déroulée de juin à septembre fut un véritable rapport de force tant il a fallu argumenter, proposer et repousser des tentations d'aller vers des mesures injustes et pénalisantes pour les salariés et les retraités.

Nos propositions et notre combativité ont permis d'obtenir des résultats. Chacun les salue, y compris ceux qui disent repousser la réforme. Parce qu'eux aussi savent combien les mesures obtenues répondent au besoin de justice.

En effet, qui peut passer sous silence que :

- Un salarié sur cinq verra sa pénibilité au travail reconnue et réparée selon un barème d'une année pour dix années d'exposition.
- Les salariés en situation de précarité pourront valider un trimestre de cotisations avec 150 heures contre 200 aujourd'hui. Parmi eux de nombreux jeunes galérant dans leur insertion professionnelle, des femmes subissant les temps partiels imposés, et même de jeunes étudiants salariés.
- Les apprentis valideront désormais l'ensemble de leur période d'apprentissage pour la retraite. L'injustice profonde qu'ils subissaient est enfin réparée.
- Les femmes bénéficieront enfin prioritairement de droits familiaux forfaitisés dès le premier enfant.

Nous pourrions égrener d'autres avancées que nous avons proposées et obtenues améliorant la retraite des jeunes, des femmes, des travailleurs précaires, des polypensionnés, des retraités au minimum contributif, des travailleurs handicapés ou des aidants familiaux... Notre détermination et notre exigence dans la concertation ont permis cela. Tant mieux si certains s'en réclament aujourd'hui !

Notre combativité reste entière alors que s'ouvre le débat parlementaire. Nous avons décidé de zoomer ensemble sur quatre avancées que nous attendons du Parlement :

- La première est la prise en compte des périodes de stage dans la validation de trimestres de retraite. Cela répondrait à l'attente légitime de nombreux jeunes enchaînant stage sur stage avant de signer un contrat de travail.
- La seconde est la préservation des retraités ayant de basses pensions. Le report de la revalorisation ne doit pas les concerner.
- La troisième exigence concerne la retraite des femmes. Sans attendre l'évolution des droits familiaux en 2020, nous voulons des avancées rapides contre les inégalités dont sont victimes les femmes.
- La quatrième est une meilleure prise en compte des salariés en fin de carrière toujours en situation de pénibilité.

Nous défendrons ensemble ces revendications et d'autres améliorations du texte de loi ! Nous le ferons animés par une conviction commune : la justice sociale et la réduction des inégalités nécessitent toute notre mobilisation.